

Rapport d'activité 2019

Quelques chiffres en guise de balises

En 2019, l'AsMéd-VD c'était :

- 5 à 6 membres de comité, 12 permanent·e·s, 16 médiatrices et médiateurs, en tout 19 actives et actifs.
- 43 membres cotisants.
- 106 appels (126 en 2018) dont 6 ont débouché sur une médiation, 27 s'étant limités à une aide par téléphone, 28 s'étant arrêtés, soit par refus d'une des parties, soit du fait d'autres circonstances.

Activités de la permanence

Notre permanence téléphonique est toujours tenue 2 fois par semaine : les lundis soir de 19h à 21h et les vendredis matin de 9h à 11h, à l'exception des jours fériés et des vendredis pendant les vacances scolaires d'été.

Nous constatons une augmentation du nombre d'appels suscités par une **gérance immobilière**. Il semble que nos relations publiques, insistantes et réitérées, à l'égard de ces régies, portent enfin leurs fruits. C'est pour nous une évolution heureuse, et prometteuse sur le long terme.

Comme relevé plus haut, le nombre d'appel a baissé, pour la 2^e année consécutive. Cependant cette baisse – inexplicable par ailleurs – ne se répercute pas sur le nombre de **séances de médiation**, étonnamment stable d'une année à l'autre.

Comme en 2019, toutes ces médiations se sont soldées par un accord des parties, partiel ou total. C'est bien sûr un motif de satisfaction... même si ce résultat ne dépend pas de nous, l'objectif des médiateurs étant purement de permettre aux médians d'avancer *comme ils le souhaitent et jusqu'où ils le souhaitent* dans la transformation et la résolution de leur conflit.

Les conflits traités étaient très variés ; citons pour exemple :

- une vieille dame, vivant seule, excédée par les jeux bruyants et les cris de la fillette (15 mois) des voisins du dessus, d'origine africaine ;
- une dame qui accueille des enfants à domicile (« maman de jour ») tandis que sa voisine a son bureau à l'étage du dessus... le tout compliqué par de vieux ressentiments entre co-propriétaires ;
- deux couples d'Europe de l'Est en conflit, apparemment à cause de bruits gênants, mais plus profondément du fait de perceptions très divergentes sur la place de la femme dans la société...

On le voit à ces exemples, les différences de générations et de cultures sont souvent des composantes importantes – quoique parfois occultées au moment de la demande – des cas que nous avons à traiter.

Activités du comité

Le comité s'est réuni 5 fois dans l'année et a accompli beaucoup de travail, comme toujours très divers. Les propos ci-dessous en reflètent le principal.

3 nouvelles médiatrices ont été **accréditées**. Deux **candidat·e·s** ont été rencontrés, pour juger de leur adéquation à notre manière de travailler.

Le comité a organisé, et animé, 3 **réunions des actifs et actives** – 2 en soirée, 1 sur un samedi entier. Destinés à échanger sur toute situation difficile, ou tout aspect de la médiation demandant à être retravaillé et affiné, ces moments de partage sont aussi l'occasion de mieux nous connaître, de tester des « duos » de médiateurs et médiatrices, de progresser ensemble. Ils ont accueilli deux fois 14 participant·e·s, une fois 11 – une augmentation qui nous réjouit et que le comité espère fort voir se maintenir.

Suite à une demande faite lors de l'assemblée générale de l'année précédente, le comité a établi une **liste de superviseurs agréés**, désormais à disposition de chacun·e de nos actives et actifs, tant individuellement qu'en duo ou en groupe, en cas de difficulté personnelle ou relationnelle. Mais jusqu'ici personne n'en a eu l'usage.

Une réflexion de fond a débuté concernant le **cadre proposé** lors des séances de médiation : en effet, un courant appelé « médiation transformatrice » prône un cadre beaucoup plus souple que celui dont nous sommes coutumiers, laissant aux médiant·e·s pratiquement l'entière responsabilité du déroulement de l'entretien. Nous y voyons des dangers, mais aussi des avantages... La réflexion se poursuivra en 2020, au sein du comité d'abord, puis en incluant les autres médiatrices et médiateurs.

Relations publiques

La proposition que nous avons faite à fin 2018 aux **gérances immobilières** du canton, de placer nos cartes de visite rouges dans les tableaux d'affichage de chacun des immeubles qui leur sont confiés, continue de rencontrer un certain écho. Nous espérons qu'elle nous apporte, non seulement davantage d'appels, mais aussi des appels plus précoces : si les habitants d'un immeuble voient cette information au bas de chez eux *sitôt qu'ils se trouvent en conflit* avec une ou un voisin, peut-être nous appelleront-ils sans laisser la situation pourrir pendant des mois voire des années, comme nous l'expérimentons trop souvent jusqu'ici...

Nous restons membres de l'Union des Sociétés Lausannoises (USL) et avons adhéré à Utilité Publique Vaud (SVUP), qui non seulement fait connaître ses membres (cf. <https://svup.ch>) mais leur redistribue un subside octroyé par la Banque Cantonale Vaudoise.

D'autres activités de **relations publiques** ont impliqué la gendarmerie vaudoise, Police Région Nyon, la Chambre de médiation de l'ordre des avocats vaudois, le groupe « Bien vivre ensemble » intergénérationnel mis en place par la Ville de Lausanne, le Centre Social Protestant Vaud, et bien sûr nos *alter ego* de l'AsMéd-Genève, avec qui nous avons, par exemple, longuement débattu de la manière la plus pertinente, éthiquement, de communiquer à une partie demandeuse que la médiation ne peut avoir lieu faute d'avoir obtenu l'accord de l'autre partie.

Le soussigné, et l'ensemble du comité avec lui, remercient très chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué au travail décrit dans les lignes qui précèdent – que ce soit comme médiateurs, comme permanents, comme actifs d'une autre manière, ou en nous soutenant par leur qualité de membres cotisants.

Le 3 mars 2020



Philippe Beck, président